Association des Maires, des Adjoints
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 6 juillet 2026

Fonds de Solidarité Incendie juillet 2026

Depuis le 4 juillet, un incendie d'une intensité exceptionnelle ravage les Pyrénées-Orientales dans le Conflent et le massif des Aspres, parcourant déjà plusieurs milliers d'hectares, impactant gravement plusieurs communes du département et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) exprime, avec le soutien de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF), toute sa solidarité envers les habitants, les familles, les agriculteurs, les professionnels du tourisme, les entreprises et l'ensemble des acteurs durement touchés par cette tragédie.

Nous adressons une pensée émue aux personnes sinistrées, à celles qui ont dû quitter leur domicile dans l'urgence, ainsi qu'à leurs proches.

Nous rendons également un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers, aux forces de sécurité, aux services de secours, aux agents des collectivités, aux bénévoles et aux élus locaux qui, avec courage et dévouement, sont mobilisés jour et nuit pour protéger les populations, les biens et notre territoire.

L'AMF66, en coordination avec l'AMF, se tient pleinement aux côtés des maires et des équipes municipales concernées. Elle met à leur disposition son appui technique, juridique et administratif et se mobilise pour accompagner les communes dans la remise en état des équipements publics endommagés et le rétablissement des services essentiels.

Un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées va été activé afin de recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF66, en lien avec les services de l'État, puis redistribuées de manière équitable selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Compte : « AMF66 – Solidarité Communes Incendie juillet 2026 » Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon - BIC : CEPAFRPP348 - IBAN : FR76 1348 5008 0008 0144 0038 142 - SIRET : 32866566600017 - NAF : 9499Z

Nous invitons l'ensemble des collectivités, des acteurs économiques et des citoyens à se joindre à cette mobilisation collective afin d'aider les communes à faire face à l'urgence, puis à reconstruire durablement leurs équipements et leurs services.

En cette période où l'incendie demeure en cours et où les opérations de secours se poursuivent, nous appelons également chacun au strict respect des consignes de sécurité édictées par les autorités et à éviter tout déplacement non indispensable dans les secteurs concernés.

Le Président

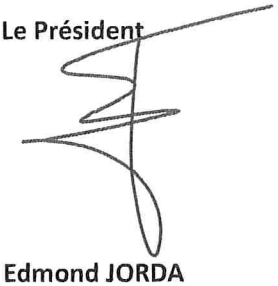

Edmond JORDA

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260717-DL2026-0231-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026